

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE ROUEN A L'ACCORD DE ROUEN POUR LE
CLIMAT DU 29 NOVEMBRE 2018**

ANNEXE : Liste des actions représentant la contribution de la Ville de Rouen à l'accord de Rouen pour le Climat du 29 novembre 2018

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

1. Formalisation et mise en œuvre d'un Système de Management de l'Energie du patrimoine de la Ville
2. Réalisation de la rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville
3. Poursuite de l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique des bâtiments publics

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Extinction de l'éclairage de mise en valeur de l'Hôtel de Ville, et d'autres bâtiments municipaux de minuit à 5h du matin, en harmonie avec l'extinction des bâtiments publics gérés par la Métropole.
5. Engager une réflexion sur la mise en place de trames noires. En coopération avec Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly, lancement d'une réflexion sur l'extinction nocturne du secteur « Jardin des Plantes - Trianon - Avenue des Canadiens - Parc Naturel urbain des Bruyères ».

ENERGIES RENOUVELABLES

6. Construction d'une stratégie d'approvisionnement énergétique en lien avec le PCAET et le Schéma Directeur des Energies de la Métropole
7. Réflexion systématique sur l'intégration d'énergies renouvelables (chaleur biomasse, solaire photovoltaïque ...) dans le cadre de tout projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public.

8. Faciliter le développement du solaire photovoltaïque auprès des particuliers : cette action pourra se matérialiser par la création d'un cadastre solaire identifiant le gisement

MOBILITE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Administration :

9. Généralisation du principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite afin de favoriser le covoiturage

10. Promotion et mise en œuvre d'une stratégie de développement du télétravail

11. Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville

12. Poursuite de la réduction des consommations d'énergie des véhicules municipaux, notamment en favorisant l'usage de véhicules

Dans le cadre de la promotion des modes actifs auprès des habitants :

13. Accompagner la Métropole dans l'expérimentation d'une « Supermanzana » (quartier réservé aux cyclistes et piétons) à l'échelle du quartier St-Hilaire, dans le cadre du projet « Ville respirable en 5 ans »

14. Co-élaboration d'un « Code de la rue apaisée » et création des outils de communication associés

ALIMENTATION - AGRICULTURE

15. Engager une réflexion sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de la démarche « Mon restau responsable »

16. Augmentation à 30% sur les 2 années à venir du taux de produits Bio et filières courtes dans la restauration scolaire gérée par la régie inter-municipale du SIREST

BIODIVERSITE

17. Accompagnement des projets de jardinage urbain et de toute autre forme de végétalisation permettant de protéger et augmenter la place de la nature en ville

PRECARITE ENERGETIQUE

18. Poursuite des actions de la lutte contre la précarité énergétique : Octobre bleu ...

SENSIBILISATION / EDUCATION AUX BONNES PRATIQUES

19. Poursuivre et amplifier le partenariat avec l'université de Rouen sur la participation des usagers des bâtiments publics à la maîtrise de l'énergie: cette action pourra se matérialiser par la création d'une « Charte des Clubs sportifs éco-responsables ».

20. Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable, notamment sur les thématiques « économie d'énergie » et « mares »

21. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation et d'accompagnement des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone

EXEMPLARITE DE LA VILLE ET DES SERVICES

22. Déploiement d'une démarche d'éco-gestes accompagnée d'une campagne de sensibilisation à destination des services de la ville, portant sur la réduction des consommations d'eau, d'énergie et sur l'usage de produits éco-labellisés. Cette action pourra se matérialiser par l'inscription d'un bâtiment administratif au concours « CUBE 2020 », piloté par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment

23. Renforcement de la procédure d'achat responsable et de l'application à l'ensemble des commandes et marchés publics porté par la ville